DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Délégation lutte contre les discriminations - Soutien aux associations Droits des Femmes - Fonctionnement et investissement - 1ère répartition - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations œuvrant en faveur des droits des Femmes, au titre de l'exercice 2016 conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions de fonctionnement pour un montant total s'élevant à 214 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 1 000 €.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € une convention de partenariat, conformément à la convention type adoptée prévue à cet effet.

La dépense globale correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 chapitre 65 fonction 58 article 6574 en fonctionnement à hauteur de 214 000 € et chapitre 204 fonction 58 article 20421 en investissement à hauteur de 1 000 €, pour lesquels la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée